RCS : LA ROCHELLE
Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 D 00265
Numéro SIREN : 508 155 348
Nom ou dénomination : OPHTALMOLOGIE AXE SUD CHARENTE MARITIME

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2023 sous le numéro de dépôt 7623

DocuSign Envelope ID: B6848C3A-C880-42C2-95D3-AD67174137C2

OPHTALMOLOGIE AXE SUD CHARENTE MARITIME
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 250 000 euros
Siège social : 1-3 rue Alphonse de Saintonge
17000 LA ROCHELLE
508 155 348 RCS LA ROCHELLE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 JUIN 2023
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 469 034,98 euros de la manière suivante :

ORIGINE	
Bénéfice de l'exercice	469 034,98 euros
AFFECTATION	
Au compte « Autres réserves »	444 034,98 euros
- A titre de distribution de dividende à l'associé unique	25 000,00 euros
Soit 1 euros par part	

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique prend acte que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

DS
RP

Paraphe

DocuSign Envelope ID: B6848C3A-C880-42C2-95D3-AD67174137C2

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'Associé Unique décide la prise en charge par la Société des prélèvements sociaux sur dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'associé unique constate que les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement de l'article 158-3 du C.G.I.	Dividendes non éligibles à l'abattement de l'article 158-3 du C.G.I.
31/12/2021	25 000 €	25 000 €	-
31/12/2020	25 000 €	25 000 €	-
31/12/2019	210 000 €	210 000 €	-

copie certifiée conforme à l'original

Certifié conforme
M. Régis PATUREAU
Gérant associé unique.

DocuSigned by:
Régis PATUREAU
790E98A9A31248C...

copie certifiée conforme à l'original

STECO Expertise Comptable

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by: Régis PATUREAU 790E98A9A31248C...

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 553,16	1 107,00	6 446,16	2 908,67
	Fonds commercial (1)	100 000,00		100 000,00	100 000,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	326 276,21	228 815,08	97 461,13	114 588,71
	Autres immobilisations corporelles	165 320,81	135 972,01	29 348,80	39 617,91
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	8 000,00		8 000,00	8 000,00
	Créances rattachées à des participations	540 749,81		540 749,81	278 311,42
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 080,00		5 080,00	5 080,00
	TOTAL (II)	1 152 979,99	365 894,09	787 085,90	548 506,71
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	39 241,93		39 241,93	5 546,36
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 416,99		200 416,99	291 384,06
	DISPONIBILITES	271 084,21		271 084,21	156 957,32
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 738,75		6 738,75	6 780,53
	TOTAL (III)	517 481,88		517 481,88	460 668,27
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 670 461,87	365 894,09	1 304 567,78	1 009 174,98
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			545 829,81	283 391,42
	(3) dont créances à plus d'un an				

DS
RP

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	250 000,00	250 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	10 377,00	10 377,00
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	25 000,00	25 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	480 379,10	197 287,62
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	469 034,98	308 091,48
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 234 791,08	790 756,10
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	21 193,50	21 111,47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 195,12	4 318,80
	Dettes fiscales et sociales	19 267,08	175 867,61
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 000,00	8 000,00
	Autres dettes	9 121,00	9 121,00
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	69 776,70	218 418,88
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 304 567,78	1 009 174,98

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	469 034,98	308 091,48
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	69 776,70	218 418,88
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

DS
RP

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

DocuSign Envelope ID: B6848C3A-C880-42C2-95D3-AD67174137C2

DS
RP

Règles et Méthodes Comptables

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 304 568** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 322 365** euros et un total **charges** de **853 330** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **469 035** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables.
Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

La SELARL OPHTALMOLOGIE AXE SUD CHARENTE MARITIME répond à la définition de micro-entreprise et est donc dispensée d'annexe légale.